

## MAIRIE D'EPERSY

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EPERSY DU 20 SEPTEMBRE 2010</b></p>
---

Le Conseil Municipal s'est tenu en Mairie d'Epersy le lundi 20 septembre 2010 à 20h00, sur convocation du 6 septembre 2010.

Il était présidé par Nicole PELLICOLI, Maire d'Epersy

Etaient présents :

André BERTHET, Jean LEBLOND, Christophe DERIPPE, Robin LOJKIEWIEZ, Gérard LEGER, Christine CHATARD, Sylvie ROLLAND, Philippe RENAUD, Michelle MESSAGEOT

Etait excusé :

Samuel CALLENS

Secrétaire de séance : André BERTHET

Madame le Maire ouvre la séance. Les points suivants ont été délibérés :

### **1 - MARCHE DE RENOVATION DE L'EGLISE**

---

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de rénovation de l'église ont débuté courant de l'été, conformément au marché initial.

<b>A - Avenants</b>
---------------------

Toutefois, il convient de prendre des avenants pour certains travaux complémentaires :

**a - Lot 2 - Couverture Zinguerie**

Il avait été évoqué, lors de la dernière réunion du Conseil, d'opter pour une zinguerie cuivre plutôt qu'une zinguerie aluminium.

L'entreprise BELLEMIN, titulaire du marché pour le lot 2 - couverture zinguerie, nous a transmis un devis de 2572.20 € H.T pour une zinguerie cuivre.

L'assemblée autorise le Maire à signer un avenant avec la société BELLEMIN pour un montant de 2572.20€ H.T

**b - Lot 2 - Couverture Zinguerie**

Madame le Maire informe l'assemblée que l'entreprise BELLEMIN, titulaire du lot 2 - couverture-zinguerie, a constaté que les chevrons sont tous abîmés, il convient donc de les changer.

L'entreprise BELLEMIN, nous a transmis un devis de 10 960 € H.T pour le remplacement de ceux-ci.

L'assemblée autorise le Maire à signer un avenant avec la société BELLEMIN pour un montant de 10 960 € H.T

**c - Lot 4 - Ravalement de façade**

La société ART PIERRE ET FEU, titulaire du lot 4 - Ravalement de façade, a transmis à la commune deux devis.

- L'un pour la reprise des marches de l'église pour un montant de 4 120 € H.T
- Le deuxième pour certaines moulures à reprendre ainsi que des m<sup>2</sup> supplémentaires à sabler. Montant du devis : 11 622.48 € H.T

L'assemblée autorise Madame le Maire à signer :

- Un avenant n° 1 avec la société ART PIERRE ET FEU pour un montant de 4 120 € H.T
- Un avenant n° 2 avec la société ART PIERRE ET FEU pour un montant de 11 622.48 € H.T

#### **d - Lot 6 - Electricité**

Madame le Maire informe l'assemblée que la société SOGEC, titulaire du lot 6 - électricité, a établi un devis de 485.04 € H.T pour une pose de fourreaux supplémentaires, à la demande de la commune, en prévision de l'installation du chauffage.

L'assemblée autorise le Maire à signer un avenant avec la société SOGEC pour un montant de 485.04 € H.T

### **B - Missions de contrôle technique et coordination sécurité**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de mandater une société, dans le cadre des travaux de rénovation de l'église, pour :

- Le contrôle technique des travaux
- La coordination sécurité des travaux

Au vu des offres proposées par différentes entreprises, il est proposé de retenir :

- Le bureau VERITAS pour le contrôle technique pour un montant H.T de 2 480 €
- Le cabinet TOGNA pour la coordination sécurité pour un montant H.T de 1 250 €

L'assemblée approuve et autorise le maire à signer les contrats correspondants.

### **C - Assurance Dommages d'Ouvrages**

L'assurance Dommages d'Ouvrages étant également obligatoire dans le cadre de la rénovation, Madame le Maire informe avoir reçu deux propositions chiffrées de compagnies d'assurance. Après étude des deux offres, elle propose de retenir la société SMACL, pour un montant de 7 309.28 € H.T

L'assemblée accepte et autorise Madame le Maire à signer un contrat avec la SMACL.

### **D - Rénovation des vitraux**

L'échafaudage posé pour la réalisation des travaux de rénovation de l'église a permis de constater que les vitraux de l'église étaient très endommagés.

Madame le Maire a donc demandé à différentes sociétés de chiffrer le coût d'une remise en état.

Un premier devis nous est parvenu pour un montant de 41 736 € H.T.

Aucune décision n'est prise quant à la rénovation des vitraux, toutefois, une demande de subvention va être adressée au Conseil Général.

L'assemblée accepte la demande de subvention.

### **E - Travaux supplémentaires**

Madame le Maire soumet à l'assemblée l'idée de profiter des travaux de l'église pour modifier le système de chauffage actuellement au gaz, pour le remplacer par de l'électrique.

Coût estimé des travaux : environ 30 000 € H.T + entre 2000 € et 3000 € par an pour l'abonnement et la consommation.

L'assemblée, après concertation, décide de ne pas retenir la solution électrique, jugée trop onéreuse, et demande à Madame le Maire un chiffrage pour un renouvellement du système de chauffage au gaz déjà en place.

## **2 - CHOIX DES TARIFS POUR LA RETROCESSION DE CONCESSIONS - CIMETIERE COMMUNAL**

---

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de voter les tarifs qui seront appliqués par la commune pour la rétrocession de concessions.

En fonction du prix d'achat des concessions (80 € pour une concession simple et 160 € pour une concession double), Madame le Maire propose de retenir les tarifs suivants :

2/3 du prix de la concession simple de 80 €, soit **53.32 €** la rétrocession de concession simple.

2/3 du prix de la concession double de 160 €, soit **106.66 €** la rétrocession concession double.

L'assemblée accepte ces tarifs.

## **3 - PLACEMENT DE TRESORERIE**

---

Madame le Maire propose aux membres du Conseil le renouvellement du placement de Trésorerie pour une durée de 6 mois.  
Le taux actuel est de 0,38.

Le conseil municipal décide de reconduire le placement de trésorerie pour une durée de 6 mois.

## **4 - GAEC DES OURSONS - AUGMENTATION DE L'EFFECTIF DE LEUR BETAIL**

---

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'une enquête publique a été lancée pour le GAEC des OURSONS, situé sur la commune de Saint Ours, qui souhaite augmenter l'effectif de son bétail pour passer de 60 vaches laitières à 124.

La commune est sollicitée pour délibérer sur l'augmentation de cet effectif.

L'assemblée accepte de prendre une délibération approuvant l'augmentation de l'effectif du bétail.

## **5 - RENOUELEMENT DU CONTRAT DE KARENE COYO**

---

Madame le Maire informe l'assemblée que le mi-temps thérapeutique de Madame Nelly PERRILLAT BOITEUX, secrétaire de Mairie, est prolongé pour une durée de 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010, et propose, par conséquent, de renouveler le contrat de Madame Karène COYO, pour une durée similaire, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 31 mars 2011.

Le Conseil n'émet aucune objection au renouvellement du contrat de Madame Karène COYO.

## **6 - MODIFICATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT TECHNIQUE DU SIVU DES IRES POUR LE COMPTE DE LA MAIRIE**

---

Madame le Maire présente à l'assemblée le récapitulatif des heures effectuées par Nicole PLUSQUELLEC, adjoint technique du SIVU des IRES, travaillant pour le compte de la commune, pour l'année 2009/2010.

Au vu des heures travaillées pour le compte de la Mairie, il convient de modifier le nombre d'heures et de passer de 11 heures par semaine à 6h30 par semaine.

L'assemblée approuve et autorise Madame le Maire à signer la convention modifiée.

## **7 - CHARTE « 0 PESTICIDES »**

---

Madame le Maire donne lecture aux membres du conseil le projet « 0 pesticide », projet instruit par le CISALB et propose d'adhérer au projet, au niveau 2, qui commencera par une étude de sa faisabilité.

L'assemblée accepte et autorise Madame le Maire à prendre une délibération faisant participer la commune au projet.

## **8 - MISE AUX NORMES DES PROTECTIONS INCENDIE**

---

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une réunion a été organisée en Mairie avec le SDIS, afin de faire le point sur la protection incendie de la commune.

Les résultats font ressortir un coût de 180 000 € environ pour la remise aux normes des poteaux incendie.

Madame le Maire informe également que cette remise aux normes peut être programmée sur 4 ans, en accord avec le SDIS, et propose de demander une subvention.

L'assemblée autorise Madame le Maire à demander une subvention.

## **9 - DIVERS**

---

Madame le Maire fait part de la présence de Monsieur VERDOYA et Monsieur LAMY à l'assemblée et leur donne la parole.

Messieurs VERDOYA et LAMY habitent tous deux à proximité du parking des Dagand et souhaitent faire part de leur inquiétude quant au projet de la mise en place de l'arrêt de bus programmé sur ce parking.

Ne pouvant trouver d'accord sur ce point lors de cette réunion, il est convenu de solliciter le Conseil Général, en charge des transports scolaires, afin qu'il étudie la faisabilité du projet et statue sur ce sujet.

Une réunion sera organisée avec les riverains concernés après la rencontre avec le Conseil Général.

La séance est levée.

Epersy, le 4 novembre 2010

Madame le Maire,

Nicole PELLICOLI